



## CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle de la Halle à Beugnies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 15 mars 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 69  
Présents et représentés : 61

### **Présents :**

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI a donné procuration à Christine BASQUIN, Marie-Christine MERCIER a donné procuration à Pascal PETIT, Pascal PETIT, Christelle PREVOST a donné procuration à Daniel DEUDON,  
Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE  
Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS  
Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET a donné procuration à Monique PETITJEAN, conseillère suppléante  
Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ a donné procuration à Vincent COURET  
Commune de Bételles : Orféo RIGONI  
Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI  
Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA  
Commune de Choisies : Bernard PAQUET  
Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET  
Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN  
Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE  
Commune Dimont : Vincent COURET  
Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT  
Commune de Dourlers : Freddy THERY a donné procuration à Nicolas DOSEN  
Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ  
Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN  
Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD, Claire DEGROOTE  
Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN  
Commune de Floursies : Alain DELTOUR  
Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT  
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX  
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET  
Commune de Hestrud : André BERTEAUX

Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON  
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT  
Commune de Liessies : Alain RICHARD  
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ  
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX  
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT  
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ  
Commune de Ramousies : Brice AMAND  
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Sabine BUFI a donné procuration à Colette WATREMEZ, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE  
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante  
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN  
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE a donné procuration à Sandra BROGNET, Thierry LEMOINE  
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS  
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT  
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC  
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER a donné procuration à Daniel ETEVE.

**Absents, excusés :**

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE  
Commune d'Avesnes : Anne-Laure CATTELOT, Gérard GUERTZMANN, Sylvie CABOOR  
Commune de Damousies : Reinold MASURE  
Commune de Sains du Nord : Jean Pierre DESSAINT  
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES  
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART

**Objet de la délibération : Délibération pour l'installation de vidéo protection dans les déchetteries d'Avesnelles et de Solre-le-Château**

Numéro de la délibération : DC\_2024\_008

Pièce jointe : (Néant)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 61

- - - - -

## **I. Exposé des motifs**

Le contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation - Version Juillet 2022 prévoit que les Eco-organismes de la filière soutiennent leurs Collectivités partenaires au titre de la protection du gisement DEEE.

Pour assurer la mise en sûreté du gisement des DEEE dans les déchèteries, les Eco-organismes accompagnent les Collectivités partenaires dans la mise en place de solutions dont la vidéoprotection, qui permet de réduire efficacement les vols et pillages dans les déchetteries.

Compte tenu de l'impact économique élevé de ce type de dispositif pour les Collectivités, les Eco-organismes ont mis en place un « Forfait à l'investissement pour l'installation d'un système de vidéo-surveillance » dans le cadre du barème national. Ce forfait est alloué par l'Eco-organisme référent à toutes les déchetteries figurant dans notre convention une seule fois et en intégralité pour la durée de notre agrément.

Dans ce but, les Eco-organismes de la filière DEEE, lancent un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt auprès de leurs Collectivités partenaires qui souhaitent s'équiper de vidéo-surveillance sur leurs déchèteries. Afin que la Collectivité partenaire puisse bénéficier de ce forfait, sous forme d'une offre de concours, il est nécessaire de respecter les critères décrits dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt, date limite de dépôt des candidatures le 31 mars 2024. L'Appel à Manifestation d'Intérêt est réalisé annuellement par les Eco-organismes de la filière DEEE et il sera proposé sur l'ensemble de la période d'agrément, du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2027.

Il s'agit d'une subvention de 70 % du montant total HT plafonnée à 3500 € / déchetterie à solliciter auprès de l'éco-organisme Eco-système.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Désigner une ou plusieurs déchetteries pour lesquelles un projet d'installation de vidéo protection est prévu,
- Désigner une entreprise agréée pour procéder à l'installation de ces Vidéo protection,
- S'engager par écrit à remettre en fin de programme et une fois l'installation achevée, l'autorisation préfectorale d'exploitation du système de vidéo protection,
- S'engager à désigner un chef de projet ou une personne responsable du suivi de projet pour assurer les relations partenaires et le suivi,
- Disposer d'une délibération autorisant l'installation d'un ou plusieurs systèmes de vidéo protection sur les déchetteries d'Avesnelles et de Solre-le-Château.

## II. Dispositif décisionnel

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**, décide :

**D'INSTALLER** un ou plusieurs systèmes de vidéo protection sur les déchetteries d'Avesnelles et de Solre-le-Château pour un montant de 15 000€,

**DE DÉPOSER** une demande de financement auprès d'Eco Système à hauteur de 7000 €

**D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à la mise en place de vidéo protection. Les crédits sont prévus au BP

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

Fait en séance les jour, mois et an susdits

**Le Président,  
Nicolas DOSEN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**Envoyé en préfecture le 28/03/2024**

**Reçu en préfecture le 28/03/2024**

**Publié le 28/03/2024**

**ID : 059-200043263-20240328-DC\_2024\_008-DE**

